

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 24 octobre 2012 à 19h00 en la salle des fêtes de Thieulloy-L'Abbaye sous la Présidence d'Alain Desfosses.

**Délégués titulaires** : AVELANGE Astrid, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, BROSNIOWSKI Raymond, CALIPPE Sylviane, CARPENTIER Claudine, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COLIN André-Jean, COSETTE Jean-Paul, DAMONNEVILLE Philippe, DE FRANSSU Jean, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, DELCOURT Francis, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESMAREST Gérard, DEWAELE Marc, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, DUTITRE Philippe, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURE James, GERAUX Christophe, GOETHALS Eddy, GUERIN Francis, GUILBERT Jackie, GUILBERT Joël, HENON Danièle, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERCQ Geneviève, LECLERE Jean-Claude, LEFEBVRE Jean-Luc, LEFEUVRE Jannick, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MICHAUX Colette, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, PALPIED Monique, QUILLEN T Marcel, SAELENS Willy, SOUMILLON Gilles, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TURLLOT Jean-Marie, VAN DYCKE Roseline.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : KOTODZIEJ Janick (suppléant de Dany VASSEUR).

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir** : NEDELEC Alain (pouvoir à Geneviève LECLERCQ), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à Rose-France DELAIRE).

**Etaient absents ou excusés** : BLAREL Marc, BOSREDON Philippe, BOUCRY Firmin, BRUSSART Patrice, CAUDRON Patrice, DEMONCHY Pascal, DESPREAUX Xavier, DEVIENNE Désiré, HEBERT Thierry, LECLERCQ Jakie, LEROY Loïc, LESUR Alain, LOUART Usmée, MILLE Daniel, PERIMONY Yves, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLEN T Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent.

**Délégués suppléants également présents** :

CRETE Thierry, DEFFONTAINES Chantal, DRUOT Patrick, LEFEBVRE Jacques, LENOEL Yvon, LEULLIER Jacques, PERTRISSARD Mauricette.

**Maires délégués des communes associées** :

SINOQUET Céline (Tronchoy).

**Secrétaire de séance** : Alix Têtu.

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 juin 2012**
2. **Intervention du capitaine de gendarmerie**
3. **Intervention de la Mission Locale Insertion Formation Emploi**
  - 3.1. Présentation du rapport d'activités ayant trait à notre territoire
4. **Equipement aquatique**
  - 4.1. Présentation du projet par OCTANT Architecture
5. **Direction**
  - 5.1. Projet de territoire
  - 5.2. SDTAN : examen du dossier technique et du règlement financier
  - 5.3. Modification du tableau indicatif des emplois
  - 5.4. Carte achat public
  - 5.5. Station d'épuration : fonds concours à la commune de Poix de Picardie
  - 5.6. Révision de la Zone de Développement Eolien
  - 5.7. Assurance statutaire : adhésion au contrat du CDG 80
  - 5.8. Défaut de livraison de Renault : émission d'un titre de recette du coût de location d'un véhicule
  - 5.9. Adhésion au CAUE

## **6. Finances/Budget**

- 6.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°2

## **7. Mobilité**

- 7.1. Délibération modificative de crédits n°1
- 7.2. Délégation au Président : fixation des tarifs du Service Mobilité

## **8. Prestation informatique**

- 8.1. Délibération modificative de crédits n°1

## **9. Halte Garderie Itinérante**

- 9.1. Modification de règlement du service

## **10. Ordures ménagères**

- 10.1. Admission en non-valeur

## **11. SPANC**

- 11.1. Admission en non-valeur

## **12. Voirie**

- 12.1. Mise à disposition d'un agent
- 12.2. Facturation du sel aux communes

## **13. Tourisme**

- 13.1. Convention de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée : avenant n°2

## **14. Informations**

- 14.1. Subventions attribuées
  - 14.1.1. Cie Car à Pattes
  - 14.1.2. Les Amis du Mont d'Arguël
  - 14.1.3. Association de Sauvegarde du Château de Beaucamps le Jeune
  - 14.1.4. Commune de Beaucamps le Vieux
  - 14.1.5. Club de Billard de Poix de Picardie
- 14.2. OPAH : subventions attribuées
- 14.3. Décisions du Président
  - 14.3.1. Tarifs téléalarme

## **15. Questions diverses**

## **16. Lieu du prochain Conseil Communautaire fixé au 19 Décembre 2012**

-----

Avant de commencer l'étude de l'ordre du jour, Marc Dewaele est invité à faire un point sur la plateforme de mobilité mise en place depuis le mardi 4 septembre dernier. Il rappelle que la plateforme est constituée de 23 autocars, 22 circuits et que de manière globale, les transports scolaires se sont bien déroulés. Il souligne qu'il a fallu que la CCSOA adapte sa politique vers les conducteurs, pour les stabiliser.

Il précise que le service a fait l'objet d'environ 240 demandes de devis : périscolaire, réutilisation, clubs des aînés.....

Marc Dewaele rappelle ensuite que le 20 octobre dernier se sont tenues les Assises de la Mobilité à Mégacité, lors desquelles la CCSOA a été invitée à présenter son projet. Est ensuite diffusée la présentation faite lors des assises de la mobilité (disponible sur le site de la CCSOA).

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie la commune de Thieulloy-l'Abbaye d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 juin 2012**

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 juin 2012. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Intervention du capitaine de gendarmerie du peloton d'Abbeville**

Le Président invite Antoine de Miribel, capitaine commandant la compagnie de gendarmerie d'Abbeville, à se présenter à l'Assemblée suite à sa nomination depuis le 1<sup>er</sup> août 2012.

Le capitaine se présente et rappelle ses priorités d'intervention : la délinquance routière ainsi que les cambriolages.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt, Vice-président de la CCSOA et Conseiller Général du canton de Molliens-Dreuil, revient sur les COB ; cela fait 10 ans qu'elles sont en place. Le problème de remplacement se fait grandement ressentir en cas d'absentéisme pour tous motifs que ce soient et demande comment il envisage de pallier à ce problème ? D'autre part, il rappelle l'importance des élus de collaborer avec la gendarmerie.

Le capitaine répond pour le premier point que la gendarmerie a aussi été concernée par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) avec le non-remplacement d'un gendarme sur deux lors des départs en retraite. En cas d'absence, il fait le nécessaire auprès du Colonel afin que tous les moyens soient mis en œuvre pour pallier à ce manque. Quant à la collaboration avec les élus, il rappelle qu'il n'est pas toujours facile de faire le retour des affaires en cours vers les élus, notamment dans les affaires judiciaires.

Colette Michaux, commune de Liomer, souligne que le point de la drogue n'a pas été évoqué alors qu'il s'agit d'un problème très grave dans le milieu rural.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, explique avoir déjà rencontré le capitaine à deux reprises rapport aux incivilités, qu'ils ont eu une conversation plutôt « musclée ».

Le capitaine souligne qu'il s'occupe de la drogue, mais que sa priorité est effectivement les accidents de la route, qu'il est très compliqué de travailler sur les pistes de celles-ci.

A l'issue de son intervention, le capitaine remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

### **3. Intervention de la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE).**

#### **3.1. Présentation du rapport d'activités ayant trait à notre territoire**

Le Président invite Christophe Ramis, directeur de la MLIFE et Maryline Lenne, responsable territoire à Poix de Picardie, à présenter l'activité de la structure sur le territoire communautaire au cours de l'année 2011.

Christophe Ramis précise qu'il est important de communiquer les actions du territoire. Il rappelle que la MLIFE (Mission Locale Insertion Formation Emploi) du grand amiénois est devenue une structure unique qui rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'ancienne maison de d'emploi et de la formation du grand amiénois et la mission locale, dont le Président est Gilles Demailly et le vice-président Daniel BEAUPAIRE, 70 professionnels y travaillent.

Christophe Ramis diffuse à l'Assemblée un diaporama.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande par rapport aux salariés, comment intervient la MLIFE sur la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

Christophe Ramis répond qu'ils effectuent un travail de sensibilisation et de première information : explication du bien fondé d'une démarche de ce type pour valider un diplôme ou une qualification. Ils orientent ensuite vers les organismes certificateurs, dont c'est le cœur de métier. La MLIFE est là en premier conseil.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il ne faut pas hésiter à contacter la MLIFE pour plus d'informations.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, demande si le bus, qui est un petit bus qui vieillit, sera remplacé ?

Christophe Ramis répond que le bus est en fait un camping-car aménagé, un camping-car coûte cher, environ 50 000 € + 20 000 € d'aménagement. Effectivement, celui-ci vieillit et il n'a pas, à ce jour, de solution pour en changer, seule une subvention exceptionnelle aiderait à son changement. Il y a effectivement un enjeu sur le remplacement de cet outil.

Jean-Jacques Stoter souligne que ce bus est un lien en territoire pour la mission locale, il y a certes le siège de Poix-de-Picardie, qui peut être loin pour certains. Il ne voudrait pas, d'ici quelque temps faute de moyens, que le bus ne tourne plus dans les villages. Cela serait une vraie perte.

Marc Dewaele souhaite avoir des précisions sur les fonctions de ce bus.

Christophe Ramis propose l'année prochaine, lors de la présentation du bilan 2012, de venir avec le bus et de le présenter aux élus. Il précise qu'un accès Internet est mis à disposition dans ce véhicule.

Marc Dewaele, par rapport à la plateforme de mobilité et plus précisément à la mise en place prochaine du TAD propose de mettre à disposition des jeunes les bus pour les aider à circuler à l'intérieur du territoire.

Christophe Ramis souligne que certes cela est une bonne idée, c'est à réfléchir, mais il faut savoir que certains jeunes ne veulent pas se déplacer, ce bus permet d'aller à la rencontre des jeunes, chez eux.

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, fait part d'un problème récurrent, à savoir que de nombreux emplois sont disponibles, par exemple auprès des bouchers, charcutiers, boulangers, mais qui ne trouvent personne. Il demande si la MLIFE peut faire quelque chose pour remédier à ce problème.

Christophe Ramis souligne que le problème est de trouver des entreprises qui sont prêtes à former des jeunes sur ces métiers, la MLIFE s'y emploie. En 2011, 2000 jeunes ont été placés sur différents emplois.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, fait part aussi du problème de motivation des jeunes. Il y a un travail d'appétence sur l'offre faite à ces jeunes pour les motiver.

Christophe Ramis explique qu'il recherche constamment la mise en place de nouvelles dynamiques.

Le Président remercie Christophe Ramis et Maryline Lenne de leur présentation.

#### **4. Equipement aquatique**

##### **4.1. Présentation du projet par OCTANT Architecture**

Le Président invite M. PERINET MARQUET, Président Directeur Général d'Octant Architecture, à présenter le projet lauréat à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel équipement aquatique. Il convient de rappeler que l'équipe de maîtrise d'œuvre, a été retenue suite au concours de maîtrise d'œuvre lancé par la CCSOA fin 2011.

A l'issue de la première phase, 42 candidatures ont été adressées à la CCSOA, le jury a retenu 3 équipes de maîtrise d'œuvre à présenter une offre.

A l'issue de la seconde phase du concours, le jury a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Octant Architecture ayant son siège à Rouen. Il rappelle que le jury était composé de personnes qualifiées dont 2 architectes (CAUE de la Somme et Ordre des architectes de Picardie) et d'un représentant de la Fédération Française de Natation.

Le Président souligne que concernant le lieu d'implantation, le dossier « Loi sur l'eau » a été mis à enquête publique au printemps, était joint à ce dossier « enquête publique », le dossier sur le bruit. Il n'y a pas eu de remarque sur le dossier « Loi sur l'eau », par contre le dossier bruit sera de nouveau présenté, car il n'était pas logique de le joindre au dossier « Loi sur l'Eau », il sera donc soumis de nouveau à enquête publique.

Jean-François Perinet-Marquet, Président du bureau d'études Octant architecture, se présente et explique qu'il est content d'être lauréat du concours. Le travail va durer 3 ans, dont un an d'étude et 2 ans de travaux, les équipements aquatiques sont complexes.

Il propose d'expliquer comment est conçue, une piscine aujourd'hui. Ce type d'équipement nécessite plusieurs compétences. L'équipe se compose donc :

- d'architectes,
- de paysagistes,
- d'acousticiens,
- de spécialistes voirie,
- d'ingénieurs projeteur fluides (30 % du budget correspond au traitement air et eau),
- ingénieurs en structure (charpente),
- architectes d'intérieur,
- économistes,
- personnes pour suivre le chantier.

Le bâtiment sera présenté sous l'angle de son fonctionnement.

#### **LE SITE**

Les contraintes liées aux fouilles ont orienté le choix de l'implantation du bâtiment. Le parking (N-E) pourra plus tard être mutualisable avec d'autres équipements. Les solariums extérieurs se situent au sud avec un aménagement de buttes et de haies pour protéger, tout en profitant du soleil. Le hall bassin s'ouvre plein sud. Afin de diminuer les nuisances des véhicules, les locaux techniques seront placés le long de la route départementale. L'accès principal de l'équipement se situe en face du parking avec à sa droite un accès à la cour de service.

#### **PLAN DU BÂTIMENT**

##### **L'ACCUEIL**

Il correspond au centre névralgique de l'équipement. Aujourd'hui les piscines modernes ont toujours un bassin sportif accompagné de plusieurs activités. Il est important que depuis cet espace, l'on puisse voir toutes les activités présentes dans l'équipement. On cherche à susciter l'envie de venir à la piscine. Il faut recréer une clientèle. Cet espace se compose :

- d'une borne d'accueil
- d'une petite zone d'attente,
- d'un accès au vestiaire,
- d'un accès remise en forme
- d'un escalier

### **LES VESTIAIRES**

Ils se divisent en 2 zones, dans chacune d'elle se trouvent des vestiaires individuels et collectifs.

- Un accès groupe indépendant est prévu pour éviter l'encombrement du hall d'accueil.
- Un contrôle d'accès est indispensable pour connaître le nombre exact d'usagers. En effet, ce nombre influence le traitement de l'eau, de l'air et la sécurité.
- Une zone de déchaussage.
- Un coin beauté.
- Des cabines traversantes.

### **LES SANITAIRES**

Ils sont également divisés en deux zones identiques afin d'avoir une meilleure flexibilité des usages. Il est ainsi possible de diriger des usagers directement vers le bassin sportif. Ce système présente des avantages en termes d'exploitation, par exemple si une classe sort de l'eau, il est possible d'envoyer le public dans les vestiaires et douches sans être dérangé par les scolaires. Une économie de 15 à 20 minutes est donc possible.

### **LE HALL BASSIN**

Cet espace est composé :

- D'un bassin ludique avec une zone d'apprentissage, une patageoire et des jeux. Ce bassin sert généralement à 60% du public.
- D'un bassin sportif, avec des lignes d'eau qui se rangent au sous-sol.
- De locaux de stockage matériel pédagogique et entretien.
- De marches de gradins pouvant accueillir une cinquantaine de personnes.
- Une infirmerie qui donne sur la cour de service.
- Un toboggan excentré car bruyant. Une porte à proximité pour aller à l'extérieur sans déranger les autres publics.

### **CENTRE DE REMISE EN FORME**

Cet espace fonctionne très bien. Il est perçu comme un complément de santé à l'espace aquatique. Un accès entre ces deux espaces est possible. Il est composé :

- D'une zone de vestiaires.
- D'un sauna, hammam et douches massantes.
- Une salle de repos qui donne sur un jardin privatif.
- Un escalier qui mène à la zone de remise en forme sèche.

### **SOUS-SOL**

Il est composé entre autre :

- De bacs tampon pour filtrer l'eau.
- Du traitement d'air, renouvelé 4 fois par heure.
- De la chaufferie.

### **ETAGE**

- Des bureaux administratifs, avec la possibilité pour le personnel d'avoir une vue sur le hall bassin.
- Une salle cardio-training.
- Le local de traitement de l'air, qui est mieux placé à l'étage.

La particularité du site est que l'équipement est visible de partout. L'architecture doit donc soigner toutes les façades. L'ensemble des locaux sera éclairé par des verrières pour un éclairage naturel maximum. Un espace est prévu pour installer des gradins temporaires. Beaucoup de bois à l'intérieur pour l'esthétisme mais aussi pour une meilleure acoustique.

### **TECHNIQUES**

4 métiers sont concernés pour l'aspect technique de l'équipement : électricité, traitement de l'air, plomberie et traitement d'eau.

Une piscine est 20 fois plus énergivore qu'un bâtiment classique.

#### Systeme de chauffage

En base, une chaufferie gaz est demandée, cependant Octant propose d'étudier la solution d'une pompe à chaleur. Il est nécessaire de faire réaliser des études par un hydrogéologue qui déterminera la faisabilité d'un

tel dispositif. Le surcoût représente quelques centaines de mille d'€ mais entraîne des économies de l'ordre de 100 000 € par an, soit un amortissement sur 3 ans.

Le projet de chaufferie par méthanisation, n'est pas exclu, au contraire sa faisabilité serait une bonne opportunité.

### Consommation d'eau

La législation demande de rejeter 30 litres/ baigneur/jour.

En base, Octant propose de mettre en place un système d'ultrafiltration.

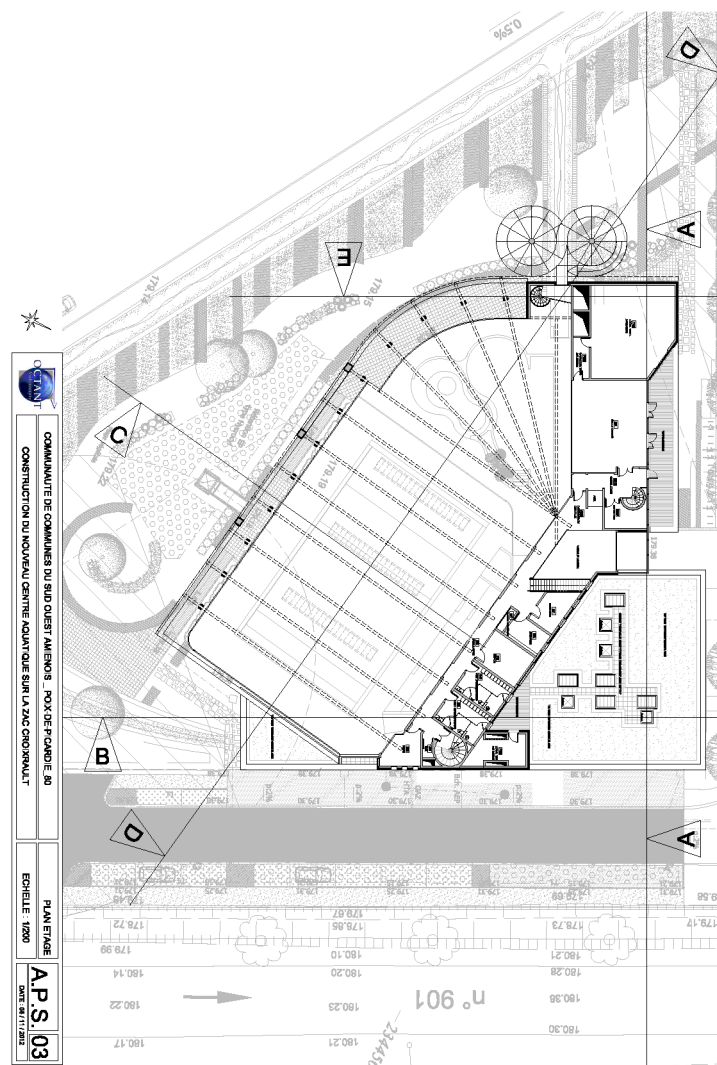
Habituellement l'eau utilisée pour nettoyer les filtres est renvoyée à l'égout, soit 20 m3 d'eau peu sale envoyés dans une station d'épuration. Le système d'ultrafiltration ressemble à une mini-station d'épuration qui nettoie l'eau des filtres et la rend potable. Cette eau sert donc à nouveau à nettoyer les filtres de façon indéfinie. A la place des filtres à sable, Octant propose d'utiliser un système de billes de verre.

Un traitement de l'eau à l'ozone peut également être ajouté. Octant développe son propre produit un peu moins cher que ceux du marché. Ce dispositif n'amène pas d'économie mais une qualité améliorée de l'air.

### Traitement de l'air

En base, il est prévu un système de déshumidification thermodynamique, qui fonctionne avec de l'air recyclé par la condensation. L'air trop humide est désagréable, il est donc, en général, rejeté à l'extérieur. Le nouvel air vient de l'extérieur et doit souvent être chauffé à bonne température.

Il ne faut pas faire un catalogue d'économie d'énergie, mais choisir politiquement les économies d'énergie souhaitées. Octant aidera les élus à trouver les technologies les plus adaptées.



Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime dommageable que les gradins soient provisoires pour le public.

M. PERINET MARQUET explique qu'il y a deux rangs de gradins permanents.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, partage l'avis de Raymond Brosniowski.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande à connaître le calendrier de mise en place.

M. PERINET MARQUET présente le planning du projet : - phase étude jusqu'en mai 2013  
- démarrage travaux en septembre 2013  
- livraison en avril 2015.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, rappelle que sur la zone était prévu un hôtel, il espère que celui-ci ne soit pas juste devant le nouvel équipement.

## 5. Direction

### 5.1. Projet de territoire

Le Président rappelle que le Conseil Général en la personne de Jean-Jacques Stoter était venu présenter le 13 février dernier la nouvelle PACTe (Politique d'Aménagement Concerté du Territoire) pour la période 2012-2014. L'une des nouveautés consistait à élaborer et adopter un projet de territoire, pour permettre la signature de ce contrat avec le Département, le projet de territoire à 10 ans et le CIDT à 3 ans (2012-2013-2014).

Il souligne que le bureau communautaire a consacré plusieurs séances de travail à l'élaboration de ce projet de territoire pour inscrire des chiffres bien ciblés. Il rappelle que la dotation CIDT s'élève à 1 168 000 €.

Le Président précise que ce projet a été élaboré par le bureau et la volonté du bureau était de le présenter à l'ensemble des conseillers municipaux lors des rencontres de la CCSOA qui se sont tenues il y a 15 jours. 660 invitations ont été envoyées, il y avait 40 personnes présentes dont les vice-présidents et pour la plupart, les membres du bureau. Seules 27 communes étaient représentées. C'est désolant et les élus présents ont eu l'impression de perdre leur temps.

Le Président rappelle que le projet de territoire, proposé à l'horizon 10 ans, est construit autour de 5 enjeux et se décline en plusieurs axes (confère projet de territoire déjà transmis) :

1. Anticiper les impacts du développement du Sud Ouest de l'agglomération Amiénoise
2. Conforter l'organisation multipolaire du territoire
3. Promouvoir un développement économique équilibré et diversifié
4. Offrir les conditions d'une mobilité alternative à la voiture solo
5. Valoriser tous les potentiels de nature dans une perspective touristique.

Le Président annonce la dotation allouée au territoire : 1 168 000 € se déclinant ainsi :

Projets communautaires	Montant	CIDT
Elaboration de documents de planification	450 000 €	112 500 €
Réalisation d'une structure multi-accueil (crèche à Airaines)	654 000 €	127 200 €
Aménagements extérieurs de l'équipement aquatique	1 230 000 €	307 500 €
Extension de la scène du cinéma	87 000 €	13 300 €
Révision ZDE et éolien public	1 000 000 €	250 000 €
Véhicules dans le cadre du TAD	198 000 €	49 500 €

Le solde de dotation étant de 308 000 € pour contribuer aux investissements des communes s'inscrivant dans le projet de territoire.

Le Président rappelle que toutes les communes ont été destinataires d'une correspondance les invitant à retourner leurs projets s'inscrivant dans le cadre du CIDT pour le 15 novembre 2012. Aujourd'hui, la phase d'élaboration de ce projet de territoire arrive à son terme, l'adoption de ce projet de territoire est ainsi soumise à l'approbation de l'Assemblée communautaire et non des conseillers municipaux.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, souligne, par rapport au TAD, que le volet transport à la demande n'a pas été soumis au bureau, car les documents n'étaient pas encore connus et le sont depuis 48 heures seulement.

Le Président souligne que Jean-Marc Labesse était absent lors de cette réunion de bureau et qu'effectivement une première fiche avait été présentée aux services du Conseil Général, mais celle-ci ayant dû être modifiée, il a fallu redistribuer la dotation et ainsi le TAD a fait partie du projet de territoire.

Jean-Marc Labesse constate que sur la carte du TAD, sont prévus des fléchages vers l'extérieur : Aumale, Oisemont et Conty, mais rien sur Amiens. Il trouve cela dommage, alors que l'on parle de 71 % d'échanges entre Amiens et les autres Communautés de Communes du Grand Amiénois.

Le Président souligne que c'est un oubli sur la carte, mais que des fléchages auront bien lieu sur Amiens.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et Vice-président de la CCSOA, précise que toutes les possibilités de déplacements ont été balayées et qu'il ne faut pas oublier que des lignes sur Amiens existent déjà.

Jean-Marc Labesse fait trois autres remarques : le centre de radiologie de Poix-de-Picardie, s'agissant d'une activité privée, il s'interroge sur l'intervention de la CCSOA.

Le Président répond que le cabinet de radiologie est un point important, qu'il faut préserver cet outil, et peut-être que la Communauté de Communes sera amenée à aider l'EPISSOS pour réussir à maintenir ce cabinet de radiologie. Si nous devons aider ce cabinet, le conseil communautaire sera amené de toute façon à donner son point de vue.

Jean-Marc Labesse souligne également qu'il y a aussi trop d'études externalisées en cours (culture, sport et loisirs) et demande si Aurélie Da Mota qui travaille actuellement sur la piscine, ne pourrait pas s'investir sur le diagnostic sport et loisirs ainsi que sur les stratégies touristiques. Il souhaite limiter ainsi les dépenses.

Le Président rappelle que ce sont des actions du projet de territoire à 10 ans, qu'elles ne doivent pas forcément se faire aujourd'hui.

Le dernier point que souhaite aborder Jean-Marc Labesse concerne le scolaire et la formation. L'idée de créer un lycée sur le territoire communautaire, sachant qu'il y a déjà un lycée de trop sur Amiens, lui semble peu crédible. Des essais de création ont déjà eu lieu dans le passé à Poix-de-Picardie et cela a échoué.

Le Président souligne que l'absence de lycée sur le territoire est un problème pour les jeunes, en particulier les jeunes du secteur de Beaucamps-le-Vieux, ils ont moins de chance que les jeunes habitant à Quevauvillers, où la population, travaillant sur Amiens peut emmener plus facilement ses enfants.

Jean-Jacques Stoter souligne que ce projet de territoire indique les directions, dans lesquelles notre Communauté de Communes et le bureau de celle-ci, proposent d'aller. Parallèlement, il y aura la conclusion d'un contrat d'intervention du département pour et avec le territoire. Dans ce cadre, il y a 1 168 000 € mobilisables pour les premiers projets qui vont se mettre en place, dans les 24 mois à venir. Il faut retenir que ce projet de territoire, c'est la grande direction, les grands chapitres, les grands axes et enjeux que nous voulons mener, et ensuite comme l'a dit le Président, d'autres que nous finaliseront. Il ne pense pas qu'il faille avoir des inquiétudes sur le coût d'éventuelles études qui à ce jour, ne sont pas mises en route, ni sur l'activité que pourrait déployer les agents de la Communauté de Communes. Ce sont des choses qui iront à leur rythme. Il souligne également que ce projet de territoire n'induit pas que tous les projets soient portés par la Communauté de Communes. Un certain nombre de points identifiés, dits projets communautaires, devrait être qualifiés de projets communautaires portés par la Communauté de Communes. Il reste en terme d'aides 308 000 € pour des projets communautaires portés par les communes, projets d'intérêt communautaire portés par les communes. Cela montre qu'il y a la possibilité par les communes ou les syndicats, qui ont besoin d'aide de la collectivité départementale pour mener à bien un projet qui va améliorer l'un des axes retenus ici d'être financés. Cela peut être le cas assez rapidement dans les deux ans qui viennent.

C'est un projet de territoire qui permet à tous les acteurs de territoire de s'inscrire dans celui-ci pour apporter notamment dans cet enjeu, les services aux populations. Les services à la population sont le dernier enjeu sur l'attrait touristique de notre territoire, il y a de quoi faire y compris dans les deux ans qui viennent avec des financements du département.

Le Président rappelle que les commissions commencent à se réunir pour préparer le débat d'orientation budgétaire.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet au vote de l'Assemblée le projet de territoire.



**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 58 voix POUR et 1 ABSTENTION (Raymond BROSNIOWSKI) adopte le projet de territoire du Sud Ouest Amiénois et invite son Président à revêtir de sa signature le CIDT 2012-2014 à intervenir avec le Conseil Général et tout document se rapportant à cette décision.**

5.2. SDTAN : examen du dossier technique et du règlement financier

Dominique Magnier, commune de Morvillers-Saint-Saturnin et vice-président de la CCSOA en charge de la communication, rappelle à l'Assemblée qu'en ce qui concerne le numérique, le haut débit sur notre territoire, est un problème récurrent qui dure depuis des années, c'est pour cela que la CCSOA a adhéré à Somme Numérique pour remédier à tous ces soucis et propose à l'Assemblée de se prononcer sur le règlement technique et le règlement financier du programme d'aménagement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Somme pour la période 2012/2017.

Ce programme permettra d'atteindre un débit de 10 Mbit/s pour une large majorité du territoire départemental.

La contribution pour le territoire du Sud Ouest Amiénois est évaluée à 142 250 € pour la période 2012/2017.

Chaque EPCI doit opter pour une des trois options offertes pour le versement de sa contribution :

- Option 1.1. : contribution annuelle de participation aux annuités (capital + intérêt) supportées par Somme Numérique et réparties à raison du capital correspondant à la participation de l'EPCI. Les contributions seront appelées à partir de 2013.
- Option 1.2. : versement de 5 contributions annuelles de participation réparties à raison de :
  - 2013 : 10 % du capital correspondant à la communauté de communes, soit pour la CCSOA : 14 225 €.
  - 2014 : 32.5 % du capital soit pour la CCSOA : 46 231.25€.
  - 2015 : 22.5 % du capital soit pour la CCSOA : 32 006.25€.
  - 2016 : 20 % du capital soit pour la CCSOA : 28 450 €.
  - 2017 : 15 % du capital soit pour la CCSOA : 21 337.50 €.
- Option 2 : Versement de 3 contributions de participation réparties à raison de :
  - 2013 : 60% du capital correspondant à la communauté de communes soit pour la CCSOA : 85 350 €.
  - 2014 : 30% du capital soit pour la CCSOA : 42 675 €.
  - 2015 : 10 % du capital soit pour la CCSOA : 14 225 €.

Pour faciliter le choix des délégués, Dominique Magnier informe l'assemblée que le bureau a retenu l'option 1.1 - contribution annuelle de participation aux annuités (capital + intérêt) supportées par Somme Numérique et réparties à raison du capital correspondant à la participation de l'EPCI.

Colette Michaux, commune de Liomer, reste dubitative sur l'option 1.1 du fait qu'aucun chiffre n'apparaît et avoue préférer l'option 1.2.

Le Président répond que c'est normal, le syndicat n'ayant pas encore délibéré sur l'emprunt, nous ne connaissons pas à ce jour le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt et rappelle que de toute façon notre cotisation étant fixée à 142 250 €, nous ne rembourserons pas plus de 150 000 €.

Serge Zacharewicz, directeur général des services, explique que l'option 1.1 précise en toutes lettres « contribution annuelle de participation aux annuités (capital + intérêt) » supportées par Somme Numérique, cela signifie donc que Somme Numérique va réaliser un emprunt pour mettre en oeuvre le SDTAN sur l'ensemble du territoire départemental. Cet emprunt sera étalé dans le temps sur une durée allant de 10 à 15 ans, peut-être 20. Nous ne savons pas apprécier, à ce jour, la durée de ces annuités et les 142 250 € que la CCSOA doit verser à Somme Numérique seront étalés sur la durée globale de l'emprunt que souscrira Somme Numérique, ce qui fait que si Somme Numérique souscrit un emprunt de 10 annuités, nous aurons à rembourser annuellement un 10<sup>ème</sup> en capital + intérêt.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet le point 1.1 au vote de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le dossier technique et le règlement financier du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme, opte pour l'option 1.1. : contribution annuelle de participation aux annuités (capital + intérêt) supportées par Somme Numérique et réparties à raison du capital correspondant à la participation de l'EPCI.**

5.3. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois suivante :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le budget prestation informatique.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour le budget mobilité.
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service d'aide à domicile.
- Création d'un poste de technicien relevant de la filière médico-sociale, pour la mise en place du SAVD. Le profil de ce poste sera déterminé en lien avec la CCCC et la CCRO qui participeront à son financement dans le cadre du PER.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

5.4. Carte achat public

Le Président propose à l'Assemblée de mettre en place une carte d'achat public au sein de la CCSOA. Cette carte permettra notamment à la CCSOA d'effectuer certains achats via Internet, mais surtout pour le réseau des bibliothèques. Le coût est de 20 € par mois pour cette carte d'achat.

Serge Zacharewicz, directeur général des services, rappelle que la CCSOA étant un EPCI, elle n'a pas accès à la carte bleu ou la carte Visa et est donc tenue d'acheter la carte d'achat public.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie la solution Carte Achat Public pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention, au coût mensuel de 20 € et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

5.5. Station d'épuration : fonds concours à la commune de Poix de Picardie

Le Président rappelle que la commune de Poix de Picardie procède actuellement à la construction de sa nouvelle station d'épuration, laquelle est appelée à recevoir les eaux usées de la zone d'activités communautaire. A ce titre, un fonds de concours de la CCSOA est prévu. Ce fonds de concours est calculé sur la base de 800 EH, déduction faite des subventions perçues par la commune.

Le plan de financement de la STEP de Poix de Picardie s'établit comme suit :

Montant des travaux :	3 316 506 €
Subventions :	1 951 276 €
Reste à financer :	1 365 230 €

Il souligne que les 800 EH de la CCSOA représentent 20,51% de la capacité nominale de la station d'épuration (3900EH) soit un fonds de concours de 280 009 €, et précise que le bureau communautaire a émis un avis favorable unanime au versement de ce fonds de concours.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide le versement d'un fonds de concours à la commune de Poix-de-Picardie de 280 009 € pour la participation à la construction de la station d'épuration et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

5.6. Révision de la Zone de Développement Eolien

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, fait part à l'Assemblée qu'il s'agit de tenir compte d'un fait qui est le suivant : nous avons eu l'autorisation par la Préfecture en janvier 2010, d'une ZDE avec une puissance de 156 mégawatts. Compte tenu des installations

déjà réalisées, de celles déjà autorisées, permis de construire délivrés, nous n'avons plus de possibilité d'installation d'éoliennes sur notre Territoire. Le Préfet a répondu le 13 juin, à un courrier de la CCSOA, qu'il nous incombait de reprendre la définition de la ZDE en tenant compte du schéma régional qui a été arrêté depuis, ce schéma doit nous guider dans la définition d'une nouvelle zone de développement éolien. Nous avons étudié en commission le 10 juillet dernier, à la fois ce courrier et la position de notre Communauté de Communes. Il ressort que deux choses ont été dites, d'abord, que nous étions favorables à la révision de cette ZDE, afin que celle-ci puisse permettre, soit de densifier en certains lieux, soit d'ouvrir à la construction des lieux qui jusqu'à présent n'avaient pas été ouverts à la construction, mais qui compte-tenu du schéma régional adopté, qui identifie notre secteur comme étant un secteur très favorable à l'éolien devrait se faire. Deuxièmement, la possibilité que la Communauté de Communes contribue à être elle-même, par le biais de l'éolien public, contributeur de la fourniture d'énergie pour son propre compte. Plutôt que ce soit des entreprises privées qui investissent dans une éolienne, cela pourrait être la CCSOA qui en tirerait au-delà des impôts, le produit d'exploitation d'un mat, d'un aérogénérateur.

Il souligne que ce soir nous sommes uniquement sur la révision de la ZDE. Depuis le 10 juillet, nous sommes rattrapés par l'actualité : le Sénat examine la situation de l'éolien et se dit que, peut-être, il ne sera plus nécessaire d'avoir une ZDE et il se dit surtout que le seuil des cinq mats risque de ne plus être un seuil et qu'on puisse envisager de faire une seule éolienne sans être obligé d'en installer cinq nécessairement.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale, est parti au sénat dans le cadre de la navette parlementaire : plus de ZDE peut-être, plus de règles des 5 mats, sûrement.

Il faut continuer à avancer et aujourd'hui il n'y a pas de garantie de rachat de l'énergie produite, si on est au-delà des 156 mégawatts. Il propose à l'Assemblée en fonction de l'évolution des textes, d'entreprendre la révision de la ZDE avec le concours financier du CIDT.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, souligne qu'il est vrai qu'on peut s'interroger sur cette déréglementation de l'éolien. En tout état de cause, il pense qu'il y a assez d'éoliennes au dessus de nos têtes pour s'arrêter là. Il votera ce soir contre ce projet.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, rappelle justement l'intérêt de créer cette ZDE, car si la loi s'applique comme proposée, on n'a plus rien à dire, ça s'implante où on veut. On n'est pour ou contre, mais il faut essayer de le maîtriser en s'engageant vers une ZDE sur laquelle nous aurons un avis à donner.

Le Président signale que lors de la précédente ZDE, un cabinet avait travaillé pour nous, et à l'époque Monsieur Bernard avait organisé des réunions publiques par canton et un travail de concertation avait pu se faire entre les communes et les élus.

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, souligne qu'à l'heure actuelle, il y a un problème important qui est le raccordement des éoliennes, alors s'il y a une éolienne à droite ou à gauche, comment faire pour les raccorder entre elles, étant en pénurie de point de récupération de l'énergie. Il faudrait envisager une ligne qui puisse récupérer ces raccordements.

Le Président souligne qu'il y a la ligne de Blocaux qui va arriver et ainsi désenclaver notre secteur si un jour un problème électrique devait arriver.

Jean-Jacques Stoter souligne qu'aujourd'hui RTE mène une triangulation qui va s'opérer avec une ligne qui va être d'ailleurs en partie souterraine, allant d'Huppy jusqu'au Blocaux. Cela va faire une possibilité de raccordement supplémentaire en différents lieux. Sur notre secteur, le schéma régional qui a été adopté renforce de ce fait, l'attractivité de notre territoire pour l'éolien. Il ne s'agit pas de faire de notre territoire, un territoire qui ne serait que de l'éolien, mais aujourd'hui ayant la possibilité d'en avoir sur ce territoire et en gardant par une ZDE, une certaine maîtrise de l'implantation, nous limiterons la saturation.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 57 voix POUR, 1 voix CONTRE (Raymond BROSNIOWSKI) et 1 ABSTENTION (Francis GUERIN), décide de réviser la zone de développement éolien de la CCSOA afin d'en augmenter sa capacité et de modifier le périmètre de certains secteurs tout en évitant le mitage des parcs sur le territoire, décide de se faire accompagner d'un bureau d'études et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

#### 5.7. Assurance statutaire : adhésion au contrat du CDG 80

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2013-2016 pour lequel le centre de gestion de la Somme a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure négociée. A l'issue de cette procédure de marché public, le marché a été attribué à la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire de la SOFCAP.

Les conditions du nouveau marché sont, pour la CCSOA, les suivantes :

Agents affiliés à la CNRACL : 7,95 % (taux du précédent contrat : 6.78 %)

Agents non affiliés à la CNRACL : 1,20 % (taux du précédent contrat : 1.35 %)

Le marché d'une durée de quatre années prévoit une garantie des taux de 3 ans.

Parallèlement à cette consultation réalisée par le centre de gestion de la Somme, la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois est actuellement en cours de procédure de consultation pour l'ensemble de ses contrats d'assurances dont l'assurance statutaire.

Il propose en fonction des résultats de la consultation réalisée par la CCSOA de l'autoriser à souscrire au contrat le plus avantageux : celui du centre de gestion ou celui propre à la CCSOA.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à souscrire au contrat le plus avantageux.**

#### 5.8. Défaut de livraison de Renault : émission d'un titre de recette du coût de location d'un véhicule

Le Président propose à l'Assemblée de l'inviter à établir un titre de recette à l'encontre de la société Renault pour le coût de location d'un véhicule, induit par la non-livraison d'un véhicule qui court depuis fin juillet 2012. Il précise le coût de location du véhicule mensuel : 830 €.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, décide d'émettre un titre de recette égal au coût de la location du véhicule et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

#### 5.9. Adhésion au CAUE

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la CCSOA au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme), il souligne que l'avis du bureau était très partagé : 6 voix pour et 5 voix contre. Un élément nouveau apparaît aujourd'hui, le CAUE répond à un appel à projets européen, lequel a pensé retenir le projet PIC Industrie à Airaines.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si cette cotisation est indépendante de celles des communes. Il est précisé que l'adhésion de la CCSOA ne se substitue pas à l'adhésion des communes.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'adhérer au CAUE de la Somme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, de régler la cotisation annuelle s'élevant à 400 € et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

## 6. Finances/Budget

#### 6.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°2

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget principal de la CCSOA à hauteur de 729 562,29 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623 : Alimentation	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237 : Publications	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	305 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>305 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
D-73921 : Attributions de compensation	37 740,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>37 740,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	46 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>46 210,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7066 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
R 74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 000,00 €
R-7472 Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7473 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 900,00 €
R-74781 : CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121 900,00 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 150,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 150,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 950,00 €</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>236 050,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	46 210,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 210,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	24 996,40 €	0,00 €	0,00 €
R-2138 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 996,40 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 996,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 996,40 €</b>
R-10222 : FC TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 300,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 300,00 €</b>
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-204112 : Etat – Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	228 700,00 €
<b>TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>228 700,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	355 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	27 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : immobilisations en cours</b>	<b>27 210,00 €</b>	<b>355 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458116 : Beaucamps Vx – rue Vacandart bordures	0,00 €	39 339,55 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 458116 : Beaucamps Vx – rue Vacandart bordures</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 339,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458117 : Hornoy – rue Gambette trottoir	0,00 €	37 967,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458117 : Hornoy – rue Gambette trottoir</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 967,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458118 : St Germain – rue Eglise	0,00 €	5 351,86 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458118 : St Germain – rue Eglise</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 351,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458119 : Fluy	0,00 €	1 839,99 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458119 : Fluy</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 839,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458120 : Beaucamps Vx – ZAC n°1	0,00 €	10 003,82 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458120 : Beaucamps Vx – ZAC n°1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 003,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458121 : Beaucamps Vx – ZAC n°2	0,00 €	14 688,43 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458121 : Beaucamps VX – ZAC n°2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 688,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458122 : Morvillers - mare	0,00 €	7 173,17 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458122 : Morvillers - mare</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 173,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458123 : Morvillers - rue d'Hornoy	0,00 €	5 428,48 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458123 : Morvillers - rue d'Hornoy</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 428,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

D-458124 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	11 933,09 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458124 : Gauville – VC de Blangiel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 933,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-458216 : Beaucamps Vx – rue Vacandart bordures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 339,55 €
<b>Total R 485216 : Beaucamps Vx – rue Vacandart bordures</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 339,55 €</b>
R-458217 : Hornoy – rue Gambette trottoir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 967,50 €
<b>TOTAL R 458217 : Hornoy – rue Gambette trottoir</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 967,50 €</b>
R-458218 : St Germain – rue Eglise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 351,86 €
<b>TOTAL R 458218 : St Germain – rue Eglise</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 351,86 €</b>
R-458219 : Fluy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 839,99 €
<b>TOTAL R 458219 : Fluy</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 839,99 €</b>
R-458220 : Beaucamps Vx – ZAC n°1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 003,82 €
<b>TOTAL R 458220 : Beaucamps Vx – ZAC n°1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 003,82 €</b>
R-458121 : Beaucamps Vx – ZAC n°2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 688,43 €
<b>TOTAL R 458221 : Beaucamps VX – ZAC n°2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 688,43 €</b>
R-458222 : Morvillers - mare	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 173,17 €
<b>TOTAL R 458222 : Morvillers - mare</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 173,17 €</b>
R-458223 : Morvillers - rue d'Hornoy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 428,48 €
<b>TOTAL R 458223 : Morvillers - rue d'Hornoy</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 428,48 €</b>
R-458224 : Gauville – VC de Blangiel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 933,09 €
<b>TOTAL R 458224 : Gauville – VC de Blangiel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 933,09 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>27 210,00 €</b>	<b>520 722,29 €</b>	<b>46 210,00 €</b>	<b>539 722,29 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>729 562,29 €</b>		<b>729 562,29 €</b>

Colette Michaux, commune de Liomer, demande par rapport à l'aide à la personne, pour les 305 000 € de dépenses, si la CCSOA envisage des recettes supplémentaires, elle demande si le budget « aide à la personne » est équilibré ou non.

Serge Zacharewicz, directeur général, explique que les recettes ont été abondées de 100 000 €, le service étant pour 2011 excédentaire et pour 2012, la tendance irait vers l'équilibre.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet cette délibération modificative au vote de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessous.**

## 7. Mobilité

### 7.1. Délibération modificative de crédits n°1

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe mobilité de la CCSOA à hauteur de – 89 832 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-618 : Divers	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère Général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Salaires, appointements, commission de base	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	170 832,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement</b>	<b>170 832,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7471 : Etat	0,00 €	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €
R-7473 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 168,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>99 168,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 832,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>99 168,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	170 832,00 €	0,00 €

<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>170 832,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	235 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	18 168 €	0,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 168 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>189 000,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-89 832,00 €</b>		<b>-89 832,00 €</b>

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, souligne que par rapport au marché passé avec le Conseil Général d'un montant d'environ 1 546 000 €, les calculs sont justes, ils s'inscrivent bien dans le budget prévu.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet cette délibération modificative au vote de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessous.**

#### 7.2. Délégation au Président : fixation des tarifs du Service Mobilité

Le Président propose à l'Assemblée de lui déléguer la fixation des tarifs du service mobilité. Il sera rendu compte de chacune des décisions prises par le Président dans le cadre de cette délégation, lors des conseils communautaires.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de déléguer au Président la fixation des tarifs du service « mobilité » de la CCSOA.**

### 8. Prestation informatique

#### 8.1. Délibération modificative de crédits n°1

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe prestation informatique de la CCSOA à hauteur de 13 800 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 800,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 800,00 €</b>		<b>13 800,00 €</b>

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.**

### 9. Halte Garderie Itinérante

#### 9.1. Modification de règlement du service

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du règlement de la halte-garderie itinérante, qui consiste en la suppression des lieux de permanence du règlement, pour éviter que celui-ci ne soit à modifier à chaque changement.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité modifie le règlement de la HGI et invite son Président à signer le dit règlement.**

## **10. Ordures ménagères**

### 10.1. Admission en non-valeur

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur la somme restant due, s'élevant à 57,93 €, sur le titre R-6-77161 d'un montant initial de 101 €. Ce titre porte sur la REOM pour un administré ayant fait l'objet d'un effacement de dette par la commission de surendettement de la Banque de France.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité admet en non-valeur la somme de 57,93 € du titre repris ci-dessus et invite son Président à passer les écritures comptables nécessaires.**

## **11. SPANC**

### 11.1. Admission en non-valeur

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur le titre 9000000041 pour un montant total de 30 €. Ce titre porte sur la redevance d'assainissement non collectif pour un administré ayant fait l'objet d'un effacement de la dette par la commission de surendettement de la Banque de France.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité admet en non-valeur le titre repris ci-dessus et invite son Président à passer les écritures comptables nécessaires.**

## **12. Voirie**

### 12.1. Mise à disposition d'un agent

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la mise à disposition de Romuald Blanchard auprès de la Communauté de Communes du Canton de Conty à raison de 5 jours par an (fractionnés en demi-journées). La CC du Canton de Conty indemniser la CCSOA pour le temps de cette mise à disposition.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la mise à disposition d'un agent du service voirie de la CCSOA auprès de la Communauté de Communes du Canton de Conty, à raison de 5 jours par an et invite son Président à signer la convention à intervenir**

### 12.2. Facturation du sel aux communes

Le Président propose à l'Assemblée de l'inviter à procéder à la facturation du sel aux communes et ce à prix coûtant. Cette année le prix de la tonne est fixé à 136 € HT soit 162,66 € TTC, le conditionnement s'effectue en sac de 25kg.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le tarif de la tonne de sel à 162,66 € TTC, tarif égal au prix d'achat et invite son Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

André Hiesse, commune de Vraignes-les-Hornoy et vice-président de la CCSOA, précise concernant les travaux de voirie que l'entreprise qui travaille pour la CCSOA, a eu des soucis d'approvisionnement en gravillons. Elle n'a donc pu faire les travaux. Les travaux de 2012, non effectués seront réalisés début 2013 au prix de de 2012 et les travaux 2013 seront réalisés au même prix que 2012.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, précise que STPA sous traite une partie des travaux.



Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, explique que des ralentisseurs ont été réalisés à Montagne-Fayel sans panneaux.

Dominique Dussuelle, commune de Quevauvillers, souhaiterait être informé des travaux dans sa commune, ce qui n'a pas été le cas. Il n'y a eu aucune concertation cette année.

Le Président précise concernant STPA, qu'ils avaient peur de perdre le marché et ont donc fait quelques concessions.

### 13. Tourisme

13.1. Convention de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée : avenant n°2

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n°2 à la convention de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée liant la CCSOA au Conseil Général de la Somme. Cet avenant consiste en l'intégration d'un nouveau circuit de randonnée pédestre « le larris de Le Quesne et du Mont d'Arguël ».

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les termes de l'avenant n°2 et invite son Président à le revêtir de sa signature.**

### 14. Informations

14.1. Subventions attribuées

Le Président informe l'Assemblée des subventions attribuées par le bureau :

- 2 000 € à la Cie Car à Pattes pour la création d'un spectacle jeunesse.
- 300 € aux Amis du Mont d'Arguël pour l'organisation du festival « Scènes d'été ».
- 700 € à l'Association de Sauvegarde du Château de Beaucamps-Le-Jeune pour la manifestation annuelle du 15 août.
- 2 000 € à la Commune de Beaucamps-le-Vieux pour l'organisation de la Fête de la Chaise et du Meuble Picards, édition 2012.
- 1 000 € au Club de Billard de Poix de Picardie pour la manifestation organisée à l'occasion des 10 ans d'existence du club.

14.2. OPAH : subventions attribuées

Le Président informe l'Assemblée qu'un montant de 3 562,91 € de subvention a été attribué dans le cadre de l'OPAH.

14.3. Décision du Président

L'Assemblée est informée de la décision prise par son Président fixant les tarifs du service téléalarme à compter du 4 août 2012, comme suit :

TRANCHE	Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles Ménage	Tarif Téléalarme appliqué
1	< à 700 €	< à 1200 €	5,17 €/mois
2	De 701 à 833 €	De 1201 à 1449 €	7,17 €/mois
3	De 834 à 1008 €	De 1450 à 1694 €	11,17 €/mois
4	> à 1009 €	> à 1695 €	13,17 €/mois

Pour les non-résidents de la CCSOA, le tarif de la téléalarme est fixé à 13,17 €.

### 15. Questions diverses

Jacques Lefebvre, commune de Meigneux, demande si un plan de déneigement est prévu en cas de chutes de neige.

Réponse lui est faite que oui, comme l'hiver dernier.

**16. Lieu du prochain Conseil Communautaire fixé au 19 Décembre 2012**

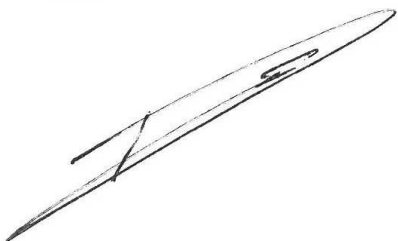
Sur proposition de Rose-France Delaire, le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire en la salle des Fêtes de Poix-de-Picardie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Alix Têtu, maire de la commune de Thieulloy-l'Abbaye, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

**La Secrétaire de séance**

**Alix TETU**



**Le Président**

**Alain DESFOSES**

